RAPPORT N° 26

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction Enfance Famille 11048

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME BRIGITTE DEVESA

OBJET : Subventions allouées à des associations pour leurs actions de soutien à la parentalité au titre de l'année 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique facultative au titre de la protection de l'enfance, la collectivité apporte son soutien à des associations pour leurs actions menées au titre de l'accompagnement à la parentalité.

Ces associations ont pour objet :

- mener des actions qui s'attachent au maintien du lien parents/enfants ;
- développer des lieux de socialisation parents/enfants et prévenir la maltraitance.

Le présent rapport, dont les tableaux de propositions de subventions sont en annexe, a pour objet de proposer le renouvellement des subventions pour le fonctionnement des associations qui apportent un soutien à la parentalité.

En cas d'accord, les subventions de fonctionnement feront l'objet d'un versement unique, après signature avec chacune des structures de la convention type prévue à cet effet.

Le montant total des subventions s'élève à 130 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL